

Décision

Générale

colonial

Décision n° 598 fixant la date d'examen pour l'obtention du certificat d'études industrielles et désignant les membres de la Commission chargée de la surveillance et de la correction des épreuves .

n° 598

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 juin 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

1er La session d'examen pour l'obtention du certificat d'études industrielles s'ouvrira à Djibouti le 25 juin 1951, à 7 h. 30. Les épreuves se dérouleront dans l'ordre suivant : — lundi 25 juin : dessin industriel; — mardi 26 juin : épreuve technique; — mercredi 27: juin : épreuve technique; — jeudi 23 juin : connaissances générales. 2° La Commission chargée de la surveillance et de la correction des épreuves sera composée comme suit : MM. le Chef du Service de l'Enseignement..... Président Udrisard, Ingénieur des Travaux publics..... V.-Présid. Perrenot, Contremaître à l'Ecole professionnelle..... Membre Lamour, Contremaître à l'Ecole professionnelle.. — Abdallah Omar, Contre maître à l'Ecole professionnelle.